

TON PERMIS SANS FREINS

EDITION
2024

- ✓ PERMIS THÉORIQUE & PRATIQUE
OÙ, COMMENT, QUAND, COMBIEN ?
- ✓ PREMIÈRE VOITURE
BUDGET, DÉMARCHES
- ✓ ASSURANCES
ETC.

**INFOR
JEUNES**
MARCHE





Grâce à cette brochure, nous voulons te préparer le mieux possible aux démarches administratives liées à l'obtention du permis de conduire et à l'acquisition de ta première voiture.

Pour plus de facilité, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

Les montants repris dans cette brochure sont ceux en vigueur en octobre 2024.

Les informations communiquées dans ce support n'engagent pas la responsabilité du Centre Infor Jeunes de Marche et ont uniquement une valeur informative.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi .

Cette brochure a été réalisée en 250 exemplaires, grâce au soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Octobre 2024

Réalisation et éditeur responsable:

Centre Infor Jeunes Marche - Place du Roi Albert, 22 - 6900 Marche-en-Famenne
084/32 19 85 - marche@inforjeunes.be - www.inforjeunesmarche.be

SOMMAIRE

PERMIS DE CONDUIRE – Infos pratiques

Où, quand et comment passer ton permis à Marche ?	4
Permis provisoire	5
Permis définitif	6

ACHETER UNE VOITURE

Acheter une voiture : quel budget ?	7
Véhicule neuf ou d'occasion	8
Documents obligatoires à l'achat d'une voiture	9
L'immatriculation / Taxe de mise en circulation	10-11

ASSURANCES

11-13

INFRACTIONS

14-15

ALCOOL, DROGUES et conduite

16-18

ACCIDENT : Comment réagir ?

19

ECOMOBILITE

4 gestes écolos et économiques	20-22
--------------------------------	-------

DANS SON VEHICULE : Check-up

23

ADRESSES UTILES

24

PERMIS DE CONDUIRE – Infos pratiques

Autos-écoles de Marche

Auto-école Raty Fils

Rue du Parc industriel, 31 – 6900 Marche

☎ 084/31 16 18

🌐 www.raty.be

Auto-école Bara

Avenue de France, 7 – 6900 Marche

☎ 084/21 27 21

🌐 www.ae-bara.be

Auto-école Tecnoconduite Famenne

Avenue de la Toison d'Or, 25 – 6900 Marche

☎ 084/32 23 23

🌐 www.tecnoconduite.com

Comment passer ton permis à Marche ?

Au Centre d'examen pour le permis de conduire théorique et pratique

Rue du Parc industriel, 35 - 6900 Marche

ATTENTION : Le test de perception des risques, l'examen théorique et l'examen pratique ont lieu **uniquement sur rendez-vous** !

- soit en téléphonant au **087/57 20 30**

- ou directement sur le site **<https://rendezvous.permisconduire.be/home/>**

*Pour ton examen pratique, prends rendez-vous
au moins 6 semaines à l'avance !*

Coût du permis théorique + test de perception des risques	16€ + 16€
Coût du permis pratique	40€

Si tu rates 2 x ton permis théorique, tu devras obligatoirement suivre 12 heures de cours en auto-école. Le prix est d'environ 150€/12h.

Si tu rates 2 x ton permis pratique, tu devras, dans ce cas, suivre 6 heures de cours de conduite en auto-école. Le prix est d'environ 70€ de l'heure.

**Tout cela peut te coûter très cher.
Il est donc important de bien te préparer !**

Comment aller chercher ton permis provisoire ?

Si tu décides d'apprendre à conduire en filière libre avec guide(s)

Après la réussite de ton examen théorique, tu devras aller chercher un permis de conduire provisoire qui a une durée limitée.

Pour l'obtenir, il faut te présenter **personnellement** au service **Population de ta Commune** (voir horaire p.6) , muni :

- De ta **carte d'identité**
- Du **formulaire de réussite du permis théorique** délivré par le centre d'examen
- D'une **photo récente**

Tu devras en plus apporter un formulaire rempli et signé par le(s) guide(s).

Attention: Si un guide est domicilié dans une autre commune, il doit faire légaliser le document dans sa commune.

Si tu apprends avec un ou deux guides (maximum), tu recevras un **permis provisoire valable durant 36 mois.**



Si tu décides d'apprendre à conduire uniquement via une auto-école

Après avoir suivi 20 heures de cours dans une auto-école de ton choix, tu recevras un **permis provisoire valable durant 18 mois.**

Pour l'obtenir, il faut te présenter **personnellement** au service **Population de ta Commune** (voir horaire p.6) , muni :

- De ta **carte d'identité**
- Du **formulaire de réussite du permis théorique** délivré par le centre d'examen
- D'une **photo récente**

Tu devras en plus apporter ton **certificat de réussite au test d'aptitude** délivré par le centre d'examen.

Coût du permis provisoire : 20€ (varie en fonction des communes)

Où et quand aller chercher ton permis définitif ?

Après la réussite de ton examen pratique, tu pourras aller chercher ton permis de conduire définitif.

Pour cela, il faut te présenter **personnellement** au service **Population de ta commune**, muni :

- De ta **carte d'identité**
- Du **formulaire de demande** délivré par le Centre d'examen
- De ton **permis de conduire provisoire**
- D'une **photo d'identité récente**
- De ton attestation de réussite au **test de perception des risques**

Coût du permis : 25 € (varie en fonction des communes)

Délai: +/- 8 jours

Service population de Marche - Hôtel de ville

Boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche

Tel.: 084/32 70 10

Horaires d'ouverture



Accès libre le matin, du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous l'après-midi, du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 15h, ainsi que le samedi de 9h à 12h.



Félicitations !

Tu as ton permis ! Et maintenant,
comment faire pour acheter ta
première voiture en toute sécurité ?

Quelques infos
dans les pages suivantes !

ACHETER UNE VOITURE

Avant l'achat

Commence par établir ton **BUDGET GLOBAL**. Tiens compte du fait que l'utilisation d'une voiture, même d'occasion, constitue une somme conséquente.

En plus de l'achat, ne néglige pas les coûts annexes détaillés ci – dessous :

FRAIS UNIQUES

Formulaire de demande d'immatriculation	GRATUIT
Certificat d'immatriculation "double volets"	26€
Plaque d'immatriculation d'origine fournie par la DIV	30€
Copie de la plaque d'immatriculation pour l'avant du véhicule	20€
Taxe de mise en circulation (à partir de 61,5€) - Voir page 11	

FRAIS RÉCURRENTS – à prévoir tout au long de l'année

- Remboursement de ton **crédit éventuel**
- **Assurance** responsabilité civile (obligatoire) + omnium si tu le souhaites
- Frais d'**entretien** et de pièces (pneus hiver...)
- **Taxe de circulation annuelle** qui varie en fonction de la cylindrée du moteur (CV)
Elle coûte au minimum 92,93€
- Parking / location d'un garage si tu le souhaites
- **Contrôle technique annuel** (dès que la voiture a plus de 4 ans) : à partir de 56,10€
- **Carburant**

Pour le budget carburant, réfléchis à l'utilisation que tu en feras. Évalue ton kilométrage annuel, la distance et le nombre de trajets jusqu'à ton lieu de travail, les sorties...

Véhicule NEUF ou OCCASION ?

Quelles différences ?

*Si tu souhaites acheter **une voiture neuve**, sais-tu qu'elle perdra 15% de sa valeur en un an ? Par ailleurs, l'assurance te coûtera plus cher.*

Mieux vaut parfois acheter une voiture d'occasion récente.

Que tu choisisses une voiture neuve ou d'occasion, prends le temps de comparer les prix.

Tu peux acheter un véhicule d'occasion chez un vendeur de voitures professionnel ou auprès d'un particulier. **Le marchand professionnel doit obligatoirement te fournir une garantie légale d'au moins un an. Un vendeur particulier proposera généralement un prix moins élevé, mais ne t'offrira aucune garantie.**

Au préalable, renseigne - toi sur les prix du marché pour le modèle souhaité.

*Certains sites internet peuvent te renseigner sur le prix des voitures neuves, et les cotes des voitures d'occasion ...
N'hésite pas à en consulter plusieurs !*

Tu peux négocier avec le vendeur, puis convenir du prix de vente. Nous te conseillons de ne pas payer le véhicule en liquide afin de conserver une preuve de l'achat. Tu éviteras ainsi d'éventuels conflits après la vente. Ne paie jamais avant d'avoir vu la voiture.

Avant d'acheter un véhicule d'occasion, il est conseillé de le contrôler à la lumière du jour.

Fais - toi accompagner, si possible, par quelqu'un qui s'y connaît en mécanique.

Tu constates des traces de rouille ? Le véhicule a-t-il été impliqué dans un accident ? Quel est l'état des pneus, du moteur ? De tels problèmes ont bien une répercussion sur le prix et la qualité du véhicule. Préfère une voiture qui n'a eu qu'un seul propriétaire. N'oublie pas de **demande le carnet d'entretien.**

Si tu souhaites acheter ta voiture à crédit, pense bien à comparer les taux d'intérêt. Il existe de nombreux comparateurs de crédit voiture sur internet.

Quels sont les DOCUMENTS OBLIGATOIRES ?

À l'achat d'une voiture d'occasion, le vendeur doit te transmettre les documents suivants:

La FACTURE

Un vendeur particulier doit te produire la facture d'achat d'origine. Etablissez un contrat de vente en deux exemplaires.

Le vendeur de voitures professionnel doit te fournir une nouvelle facture sur laquelle doivent figurer le nom, l'adresse et le numéro de TVA du distributeur.

La facture doit mentionner les données suivantes :

- La date de l'achat
- Le nom et l'adresse de l'acheteur et du vendeur
- Le prix et les conditions de paiement
- Les caractéristiques de la voiture : marque, modèle, année de fabrication, cylindrée, capacité du moteur (kW), modèle de la carrosserie, numéro de châssis, date de la première utilisation, kilométrage au compteur et date de livraison
- La durée de la garantie d'achat
- Le prix de reprise

Le CONTRÔLE TECHNIQUE en vue de la vente

Daté de moins de 2 mois, ce contrôle est plus approfondi que le contrôle de base pour un véhicule d'occasion : il comprend 33 points supplémentaires repris dans un RAPPORT D'OCCASION.

Le FORMULAIRE (rose) de DEMANDE D'IMMATRICULATION du VEHICULE

Délivré au moment du contrôle technique.

Le CAR-PASS

Document officiel et obligatoire. Il indique le kilométrage du véhicule et d'autres infos utiles. Il est fourni lors du contrôle technique : www.car-pass.be (10,50 €)

Le CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Garantit que le véhicule satisfait aux spécifications techniques nécessaires.

ACHETER UNE VOITURE – suite

Après l'achat

L'IMMATRICULATION

Si tu achètes une nouvelle voiture ou une nouvelle moto, le vendeur (garagiste ou particulier) te remettra un formulaire rose de demande d'immatriculation d'un véhicule.

Mais... comment immatriculer ton véhicule ?

- **Apporte ce formulaire à ton assureur.**

Celui-ci introduira, via une application, la demande d'immatriculation de ton véhicule à la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV).

● Le lendemain, **tu recevras chez toi (par la Poste) ta plaque d'immatriculation ainsi que le certificat d'immatriculation.**

Tu devras payer la somme de 30€ directement au facteur.



Afin d'éviter les vols de documents dans la voiture, le certificat d'immatriculation (CIM) est composé de deux parties :

- Une partie à **garder dans la voiture**
- Une partie à **conserver au domicile**

Lorsque tu le reçois, tu dois **séparer les deux parties avec précaution**. Les deux éléments sont nécessaires pour la vente, l'immatriculation et la ré-immatriculation d'un véhicule.

Les deux éléments ensemble constituent un seul document : ils portent le même numéro de référence.

TAXE DE MISE EN CIRCULATION

En tant que propriétaire d'une voiture, tu devras payer, une seule fois, une taxe de mise en circulation.

Il s'agit donc d'une **taxe unique**, payable à la mise en usage du véhicule sur la voie publique en Belgique. Cette taxe s'applique aux véhicules (voitures, motos, avions...) neufs ou d'occasion.

Le montant de la taxe de mise en circulation varie selon la puissance (en CV et KWH) et l'âge du véhicule:

- Elle varie selon l'âge du véhicule
- Son prix varie entre 61,5€ et plus de 4000€ !

Tu recevras un avis de paiement de la taxe de l'Administration des Contributions Directes dans le courant du mois qui suit ta demande d'immatriculation.

Attention ! En Wallonie, une taxe supplémentaire (Eco-Malus) est à payer si ta voiture (neuve ou d'occasion) rejette plus de 145g de CO₂. Il est donc important d'en tenir compte lors du choix de la voiture. Son prix varie de 100€ à 2.500€.

et les ASSURANCES ...

Premier conseil, **compare les assurances proposées par différentes compagnies**, et pas uniquement en regardant leurs prix. En effet, les dommages couverts varient d'une compagnie d'assurance à l'autre. Lis bien le contenu de ton contrat avant de faire ton choix.

En tant que jeune conducteur, il n'est pas facile de trouver une assurance à petit prix car tu es considéré comme conducteur à risque et les tarifs proposés sont plus élevés que ceux proposés aux conducteurs expérimentés. Certaines compagnies ajoutent des conditions telles que l'obligation d'avoir d'autres assurances chez eux, 5 ans d'expérience de conduite requis, une puissance maximale de ton véhicule...

Pour payer moins cher, tu pourrais être tenté d'assurer le véhicule au nom de tes parents. Cela est illégal. En cas d'accident, l'assurance va chercher à savoir qui est le conducteur principal du véhicule et si il y a fausse déclaration, les frais seront à charge du jeune conducteur et/ou de ses parents.

L'assurance RESPONSABILITÉ CIVILE AUTO (RC)

Cette assurance est **OBLIGATOIRE !**

Elle indemnise les dommages matériels et corporels occasionnés par ta voiture à d'autres personnes et d'autres biens, ainsi que les dommages corporels occasionnés aux passagers (autres que le conducteur!) de ta voiture.

L'assurance OMNIUM

Cette assurance est souvent **CONSEILLÉE** lors de l'achat d'une nouvelle voiture ou d'une voiture d'occasion de moins de 4 ans. Tu peux choisir d'assurer ta voiture en omnium pendant quelques années et puis, quand ta voiture a perdu une partie importante de sa valeur, remplacer ton omnium par une assurance mini-omnium.

Si ta voiture est déclassée, l'omnium te rembourse la valeur de ta voiture au moment de l'accident, quel que soit ton niveau de responsabilité. Par exemple, si tu as un accident en tort avec ta voiture qui a 3 ans, tu recevras 75% du prix d'achat.

Cette assurance, qui n'est donc **PAS OBLIGATOIRE**, couvre :

- Les **dégâts matériels de ta voiture**
- Le **vol**
- Le **bris de vitres**
- L'**incendie**

Attention, cette assurance n'intervient pas dans tous les cas, par exemple si tu as bu, si tu conduis sans permis de conduire, si tes pneus sont usés...

Certains contrats d'assurances prévoient le paiement d'une franchise, c'est à dire une partie des frais de réparation à ta charge.

Si tu causes un accident et que tu n'es pas responsable, ton assurance omnium n'intervient pas, c'est l'assurance de la personne responsable de l'accident qui rembourse les dégâts occasionnés à ton véhicule.

L'assurance omnium est surtout utile lorsque tu rembourses encore l'achat de ton véhicule. En cas d'accident ou de vol, cela t'évite de payer pour une voiture que tu n'as plus. Un autre avantage est que tu seras **plus rapidement indemnisé** en cas de discussion sur la responsabilité ou en cas d'accident à l'étranger.

L'assurance MINI-OMNIUM

Les compagnies proposent aussi une **MINI-OMNIUM**, assurance intermédiaire entre la RC et l'omnium. La principale différence avec l'omnium : la mini-omnium ne prend pas en charge les frais occasionnés par un accident dans lequel tu es en tort. Celle-ci coûte environ un tiers du prix de l'omnium.

L'assurance CONDUCTEUR

Si tu es blessé dans un accident, cette assurance paiera tes frais médicaux et autres dommages, que tu sois en tort ou en droit, que tu sois seul impliqué ou pas. Sois attentif au contenu de ton contrat d'assurance, certaines compagnies n'indemnisent pas tous les dommages !

*Attention, ni la RC, ni l'omnium ne couvrent les dommages du conducteur !
Nous te conseillons donc de souscrire en plus à une **assurance conducteur**.*

Le BONUS-MALUS, késako ?

Le bonus-malus est un système qui récompense les bons conducteurs (*bonus*) et pénalise les mauvais conducteurs (*malus*).

Plus tu as eu d'accidents en tort, plus ton bonus-malus est élevé et plus le montant de ton assurance auto est élevé.

Si tu es seul en cause et qu'il s'agit de petits dégâts sans gravité, évite donc, dans la mesure du possible, de déclarer l'incident à ta compagnie d'assurance et prends les réparations à ta charge.

Si tu as un petit accrochage et que la victime est d'accord, tentez de vous arranger à l'amiable plutôt que de faire intervenir les assurances. Tu éviteras ainsi de payer plus cher ton assurance !

EN BREF

Quel que soit ton âge, sache que le prix de l'assurance dépendra aussi de la puissance de ta voiture, de ton lieu de résidence...

Tu paieras une prime moins élevée si tu habites à la campagne plutôt que dans une grande ville.

En réalité, les compagnies d'assurance ont chacune des règles différentes pour définir le prix de l'assurance auto.

Prends donc le temps de bien comparer et te renseigner !

LES INFRACTIONS

JEUNES CONDUCTEURS

Au sens de la loi, les jeunes conducteurs sont ceux qui possèdent le permis de conduire depuis moins de 2 ans, indépendamment de leur âge.

Les jeunes conducteurs sont soumis à un **régime particulier et font l'objet de sanctions plus sévères** lorsqu'ils se rendent coupables d'une série d'infractions telles que :

- **L'alcool et la drogue** au volant
- La conduite **sans permis** ou l'usage d'un **faux permis**
- **Les excès de vitesse au-dessus de 20 km/h ou dans les zones 30**
- Les infractions du **3ème degré**
- Le **délit de fuite**
- Les accidents entraînant un **décès ou des blessés graves**
- En cas de **récidive au cours des 3 années qui suivent une condamnation**

Sauf en cas de circonstances particulières, lorsque ces infractions sont commises par un jeune conducteur, le juge doit obligatoirement prononcer la déchéance du droit de conduire et tu devras repasser soit ton permis théorique, soit ton permis pratique, soit les 2 pour pouvoir récupérer ton permis.

SANCTIONS DIVERSES

- Utiliser son **GSM sans kit mains libres**, même à l'arrêt : 174€
- Se garer sur une **place réservée aux personnes handicapées** : 116€
- Ne pas porter la **ceinture** : 116€
- **Alcoolémie au volant** (dès 0,5mg d'alcool / litre de sang) :
 - Amende de 170€ à 3000€
 - Retrait du permis de 8 jours à 5 ans
- Conduite sous l'influence de **drogue / Refus** de l'alcootest, du test salivaire ou de la prise de sang :
 - Renvoi devant le tribunal
 - Amende de 1600€ à 16000€
 - Retrait immédiat du permis pour une durée de 2 semaines à 6,5 mois

Rouler SANS ASSURANCE

Quelles que soient les raisons, rouler sans assurance est un immense risque ...

Les conséquences pénales ne sont pas négligeables. Le conducteur non-assuré est passible d'une **amende de 800€ à 8000€**, **d'une interdiction de conduire d'au moins 8 jours**, **de la confiscation du véhicule** et **d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 6 mois**.

En cas d'accident en tort, en plus de des conséquences pénales, ce sera toi qui devra rembourser la totalité des dommages (matériels et corporels) à la victime . Lors d'un accident avec blessé, l'addition peut se révéler énorme, et t'amener à payer durant le reste de ta vie les soins que la personne devra subir suite à cet accident.

Si tu empruntes une voiture, vérifie toujours au préalable si l'assurance est encore valable !

Rouler SANS PERMIS

Tu n'as pas encore ton permis mais tes parents te font confiance et te prêtent leur véhicule? En cas d'accident sans permis, même assuré, le conducteur prend de gros risques. La compagnie va indemniser la victime mais se retournera contre le conducteur et pourra lui réclamer le remboursement intégral des frais.

Du côté de la loi, en conduisant sans permis, **tu risques une amende allant de 1600€ à 16000€ et de 8 jours à 2 ans de prison**.

En cas de DELIT DE FUITE

En cas de **dégâts matériels**, tu risques:

- Une amende de 1100€ à 11000€
- Un risque d'emprisonnement allant de 15 jours à 6 mois

En cas de **dégâts corporels**, en plus des frais occasionnés envers la victime, tu risques:

- Une amende de 2200€ à 7500€
- Un emprisonnement allant de 15 jours à 2 ans, voire même à vie
- Une déchéance du droit de conduire pour une durée de 3 mois à 5 ans
- Un retrait du permis de conduire pour une durée de 3 mois à 5 ans, voire à vie

ALCOOL, DROGUES ET CONDUITE

Si tu conduis un véhicule ou une « monture » (vélo, skate, trottinette, cheval...) sur la voie publique, tu peux être contrôlé sur ta consommation d'alcool mais aussi de drogues. C'est logique puisque la conduite sous influence augmente les risques d'accidents.

CONTRÔLE DE L'ALCOOL

La loi considère qu'une personne est en état d'ivresse quand :

- **L'analyse de l'haleine** mesure une concentration d'alcool d'**au moins 0,22 mg/l**
- **L'analyse du sang** révèle une concentration d'alcool d'**au moins 0,5 gr/l**

On dit qu'après 2 verres d'alcool pour un homme et 1,5 pour une femme, ce seuil légal est atteint. Cette information est très approximative car cela va dépendre de ta morphologie (ton poids, ta taille, ton sexe), si l'alcool est consommé à jeun ou pendant le repas, etc.

COMMENT SE PASSE LE CONTRÔLE D'ALCOOL ?

La police dispose d'un appareil appelé « **alcootest** » ou *test de l'haleine* afin de détecter si tu es apte ou non à conduire.

- Tu dois souffler durant 7 secondes ou plus dans l'appareil.
- Quelques secondes plus tard, tes résultats sont connus mais ne donnent qu'une indication :
 - « **S** » pour *safe*, tu peux conduire
 - « **A** » pour *alarm*, ta concentration d'alcool est d'au moins 0,22 mg/l
 - « **P** » pour *positif*, ta concentration d'alcool est d'au moins 0,35mg/l

Depuis peu de temps, tu ne peux plus demander d'attendre 15 minutes avant de souffler dans l'alcootest.

Refuser de passer un test est considéré comme une infraction et c'est donc punissable par la loi.

Si tes résultats se révèlent positifs, tu devras ensuite te soumettre à une analyse plus précise de ton haleine ou à une prise de sang (en cas d'incapacité physique à souffler et/ou dans le cas d'un accident).

CONTRÔLE POUR LES AUTRES DROGUES

Pour les drogues illégales, la procédure de contrôle d'un conducteur par la police comprend **3 étapes**.

1

LA CHECK-LIST

La police doit constater chez toi au moins **3 signes extérieurs d'usage récent de drogues**. Pour cela, les forces de l'ordre se réfèrent à une **liste créée pour détecter quand une personne est sous influence** :

- Odeur du produit
- Signes physiques (paupières lourdes...)
- Yeux injectés
- Pupilles rétrécies ou dilatées
- Sueurs abondantes
- Irritation de la paroi nasale

Cette check-list, assez subjective, ne pourra mettre en avant que des soupçons et non une réelle certitude de prise de drogue.

2

LE TEST SALIVAIRE

Si la check-list montre chez toi des signes de probable consommation récente, il y aura un test salivaire rapide permettant de détecter des traces de :

- **THC** (*principe actif du cannabis*), détectable minimum 14 heures après l'arrêt de sa consommation
- **Amphétamines** (*speed*), détectables jusqu'à 72 heures
- **Cocaïne et/ou crack**, détectables jusqu'à 72 heures après la prise
- **Opiacés** (*morphine et/ou héroïne*), détectables jusqu'à quelques jours après la prise

La durée de la présence de ces traces dans le sang ou la salive varie selon les habitudes de consommation (occasionnelle, fréquente, intensive...), de la quantité consommée, de la concentration en principe actif de la drogue consommée, du métabolisme de la personne, etc.

3

ANALYSE EN LABORATOIRE

Si ton test salivaire est positif, la police va directement te prélever un échantillon de salive ou te faire faire une prise de sang par un médecin pour confirmer les résultats de manière plus précise.



Cet échantillon sera analysé en laboratoire et à **tes frais**.
Durant cette procédure qui va durer quelques jours, **ton permis de conduire te sera retiré** et un procès verbal dressé.

Que risques-tu ?

Tu risques des sanctions si :

- Tes résultats au test salivaire ou à l'analyse sanguine montrent qu'il y a des traces d'**au moins une drogue** dans ton organisme
- **Tu incites quelqu'un** à conduire ou tu confies un véhicule à quelqu'un qui montre des signes évidents de consommation de drogue
- **Tu refuses de passer un test** salivaire, une analyse salivaire ou une prise de sang
- **Tu refuses de remettre ton permis** de conduire à la police

SI TU ES MINEUR

Si tu as entre 16 et 18 ans et que tu as commis une infraction de roulage, **tu pourrais devoir répondre de tes actes devant la même juridiction que les adultes** en ce qui concerne la conduite sous influence de drogues et d'alcool (au tribunal de police et non au tribunal de la jeunesse).

Quelles sont les amendes et/ou les peines ? Voir page **14** « *Les infractions* ».

COMMENT RÉAGIR en cas d'ACCIDENT ?

QUELQUES CONSEILS

- Arrête-toi immédiatement, **coupe le moteur**
- Equipe-toi de ton **gilet jaune**, sors de ta voiture et mets-toi en sécurité
- **Signale ton véhicule** en posant le triangle rouge à une distance de minimum 30 mètres
- **S'il n'y a pas de blessé**, les véhicules concernés doivent être déplacés au plus vite pour dégager la chaussée. Si possible, prends en photo la position des véhicules avant de les déplacer !
- **En cas de blessés**, il faut laisser les véhicules à l'endroit de l'accident et immédiatement **appeler le 112**
- **Prends en photo** les dégâts, la position des véhicules et l'endroit où l'accident s'est produit
- S'il y a des **témoins**, note leur numéro de téléphone
- Remplis le **constat d'accident** de manière minutieuse



C'est grâce à ce constat que tu pourras déclarer l'accident auprès de ton assureur.

Si l'autre personne impliquée ne veut pas le remplir ou que tu n'es pas d'accord avec ce qu'il a écrit, n'hésite pas à prendre contact avec la police qui viendra sur place.

- **Avertis ton assureur** le jour-même
- En cas de dommages corporels, même s'ils te semblent minimes, il est nécessaire de se rendre chez le médecin ou à l'hôpital pour **faire constater les blessures**

ECO MOBILITÉ

Une fois ton permis en poche, n'oublie pas les modes de déplacement alternatifs moins polluants pour notre petite planète et doux pour ton portefeuille !

Être écomobile c'est **adapter ses déplacements** et donc, son mode de transport au trajet à effectuer. De petits trajets peuvent être effectués à pied, à vélo ou en transports en commun.



*Pour les transports en commun, il existe
des **abonnements avantageux**
pour les jeunes !*

Le TEC propose aux jeunes de 18 à 24 ans, un abonnement annuel sur tout le réseau (y compris les lignes Express) pour seulement 12€/an.

Plus d'infos : www.letec.be

Et pour les trains ?

La SNCB propose des tas de tarifs préférentiels pour les jeunes.

Rends-toi sur le site <https://www.belgiantrain.be>

La mobilité douce implique également l'apparition de nouveaux moyens de se déplacer tels que les **voitures électriques en libre-service** que l'on trouve à Marche-en-Famenne sur la place de l'Étang et à la gare de Marloie.

De plus en plus de villes proposent des **vélos et/ou trottinettes en location** à moindre coût.

4 gestes écolos et économiques

L'écologie est LA préoccupation du moment. De plus en plus de personnes essaient de limiter leur impact sur l'environnement, mais savais-tu qu'il est aussi possible d'agir derrière son volant ? Et en plus, ces gestes te permettront de faire de sacrées économies !



1 Entretien régulièrement sa voiture

Une voiture bien entretenue, c'est une voiture qui consomme moins de carburant et qui pollue moins. C'est donc positif pour le budget, mais aussi pour l'environnement.

- **Fais réviser régulièrement ta voiture auprès d'un garagiste.**

Pense à consulter le carnet d'entretien du véhicule qui t'indiquera quand réaliser ces contrôles.

- **Contrôle la pression des pneus.** Une pression optimale t'assurera une meilleure tenue de route, donc davantage de sécurité. Mais cela impacte également la consommation de carburant. **Des pneus correctement gonflés permettent de consommer moins de carburant et limite l'usure des pneus.**



2 Adopter une conduite douce

En plus de faire du bien à la planète, ces quelques gestes pourront te faire économiser jusqu'à 20% de carburant, soit 300 € à 500 € par an.

- Evite d'avoir une conduite trop brutale, nerveuse en essayant de **conserver une vitesse constante**, tout en respectant les limitations.

- **Rouler 10 km/h en moins** te permet de gagner plus d'1l de carburant et ne te fait perdre au final que 4 minutes sur ton trajet.

- N'utilise la climatisation de ta voiture que si cela est **vraiment nécessaire**.

- Lors d'arrêt supérieur à 60 secondes, il est recommandé de **couper le moteur**. Tu consommeras moins d'essence en le redémarrant qu'en le laissant tourner.

La plupart de ces conseils sont également valables pour un véhicule électrique !

4 gestes écolos et économiques – suite

3 Choisir le bon modèle de véhicule

La meilleure façon d'adopter une conduite économique et écologique, c'est de choisir dès le départ un modèle qui consomme moins de carburant.

Qu'il s'agisse d'un véhicule neuf ou d'occasion, **renseigne-toi donc toujours sur la consommation de ta future voiture**. Tu peux également te tourner vers des voitures hybrides ou électriques pour une conduite plus verte.

Il est très important de réfléchir à l'utilisation que tu auras de ton véhicule :

- *Grands ou petits trajets ?*
- *Autoroutes ou ville principalement ?*
- *Petit ou grand véhicule pour transporter régulièrement du matériel ?*
- *Existe-t-il des bornes électriques près de chez moi ou près de mon lieu de travail ?*

...

4 Laver sa voiture à l'eau de pluie

Dernier exemple de geste écolo simple : utiliser de l'eau de pluie pour le lavage. Cette eau est douce, dépourvue de calcaire, et tu pourras donc l'utiliser sans risquer de laisser des traces sur la carrosserie ou les vitres de ton véhicule.

Surtout, cette méthode **permet d'économiser des dizaines de litres d'eau** à chaque lavage, et réduit sensiblement la consommation d'énergie !

EN ROUTE ! Mais n'oublie pas ...

Lorsque tu prends le volant, il est obligatoire d'avoir certains documents...

Dans TA VOITURE

Tu dois y conserver les documents originaux. En cas de contrôle, des copies ne suffisent pas.

Il est cependant très utile de conserver une photocopie de tous ces documents chez toi :

- Le **certificat d'immatriculation** de ton véhicule
- Le **certificat de conformité**
- Ton **attestation d'assurance** (appelée également «carte verte»)
- Le **certificat de contrôle technique** si ton véhicule a 4 ans ou plus
- Un **constat européen d'accident** (tu peux en demander un à ton assureur)

Si tu dois t'absenter sans ton véhicule pendant une longue période, il est préférable de retirer tous ces documents de ta voiture. En cas de vol, tu éviteras ainsi quelques mauvaises surprises supplémentaires !

Dans TON PORTEFEUILLE

- Ta **carte d'identité**
- Ton **permis de conduire**
- Les **coordonnées de ton assureur** + ton numéro d'assuré
- Les **coordonnées de ton assistance dépannage** si tu en possèdes une

En plus des documents repris ci-dessus, voici un petit pense-bête d'objets à mettre dans ton véhicule :

- Des **lunettes de soleil** pour ne pas être ébloui
- Un **disque de stationnement**
- Un **grattoir pour l'hiver**
- Une **lampe de poche**

OBLIGATOIRE

- Un **gilet jaune** + un **triangle de danger** + une **trousse de secours**
- Un **extincteur**

DRESSES UTILES

www.goca.be
www.monpermisdeconduire.be
www.moniteurautomobile.be
www.autosecurite.be
<https://mobilier.belgium.be/fr>

Pour t'exercer

www.trafictest.be
<https://www.permisdeconduire-online.be>
www.permisbquiz.be
<https://fr.lepermisbelge.com>

S URCES

Portail de la mobilité en Wallonie (SPW)
Portail de la Wallonie-Fiscalité
Goca
Car-Pass.be
SPF mobilité et transport
Matmut
Bruxelles-J.be

INFOR JEUNES MARCHE



PLACE DU ROI ALBERT, 22
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

084/32 19 85
MARCHE@INFORJEUNES.BE

HEURES DE PERMANENCE
MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 11H À 17H
MERCREDI DE 10H À 16H

GRATUIT, ANONYME ET SANS RENDEZ-VOUS !

WWW.INFORJEUNESMARCHE.BE

RETROUVE-NOUS AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



BONNE
ROUTE !



AVEC LE SOUTIEN DE

